

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **713 787, 670** dinars, un actif net de **691 854,549** dinars et un bénéfice de la période de **110 135,298** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliquée d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 décembre 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 25 décembre 2025. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bassem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	516 908,324	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		442 329,877	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		47 881,192	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 697,255	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	188 592,153	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	170 470,877	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	18 121,276	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		8 287,193	16,429
TOTAL ACTIF			713 787,670	604 061,213
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 252,309	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	20 680,812	16 889,600
TOTAL PASSIF		PA	21 933,121	17 958,970
ACTIF NET			691 854,549	586 102,243
CP1	CAPITAL	CP1	692 869,224	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-1 014,675	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 115,730	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 101,055	918,032
ACTIF NET			691 854,549	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			713 787,670	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du
			01.10.2025	01.01.2025	01.10.2024	01.01.2024
			au	au	au	au
			31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024
			Montants	Montants	Montants	Montants
			en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEEUILLE-TITRES	PR1	619,364	20 875,141	799,518	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		35,000	18 281,850	0,000	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		584,364	2 593,291	799,518	3 502,616
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 984,276	11 747,125	3 080,062	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 957,089	7 554,303	1 956,140	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 027,187	4 192,822	1 123,922	4 004,517
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		0,000	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			3 603,640	32 622,266	3 879,580	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 633,573	-14 309,433	-3 265,713	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			-29,933	18 312,833	613,867	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 373,978	-20 428,563	-15 892,041	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 403,911	-2 115,730	-15 278,174	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		284,603	1 101,055	508,990	918,032
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 119,308	-1 014,675	-14 769,184	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-284,603	-1 101,055	-508,990	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		20 092,936	116 919,571	10 638,874	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		5 095,875	-4 465,449	7,184	-1 627,792
PR4-D	ERAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-18,287	-203,094	-47,065	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			20 766,613	110 135,298	-4 679,181	18 445,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION		Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	20 766,613	110 135,298	-30 596,229	18 445,994
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 403,911	-2 115,730	-15 278,174	-9 296,729
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	20 092,936	116 919,571	10 683,874	29 434,622
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	5 095,875	-4 465,449	7,184	-1 627,792
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-18,287	-203,094	-47,065	-64,107
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0	0
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19,576	-4 382,992	480,930	-11 705,852
	SOUSCRIPTIONS	229 392,560	1 678 954,933	450 482,725	1 783 221,282
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	244 700,000	1 632 600,000	391 000,000	1 594 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-10 907,836	72 664,797	65 714,338	222 548,421
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	-3 992,688	-26 607,485	-10 720,378	-43 706,788
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-406,916	297,621	4 488,765	10 279,649
	RACHATS	-229 372,984	-1 683 337,925	-450 001,795	-1 794 927,134
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-244 700,000	-1 635 300,000	-391 000,000	-1 603 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	10 642,809	-75 492,895	-65 742,398	-225 640,999
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	3 992,688	26 651,540	10 720,378	43 975,482
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	691,519	803,430	-3 979,775	-9 361,617
	VARIATION DE L'ACTIF NET	20 786,189	105 752,306	-4 198,251	6 740,142
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	671 068,360	586 102,243	590 300,494	579 362,101
AN4-B	FIN DE PERIODE	691 854,549	691 854,549	586 102,243	586 102,243
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 108	5 135	5 135	5 233
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 108	5 108	5 135	5 135
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	131,376	114,138	114,956	110,713
B-	FIN DE PERIODE	135,445	135,445	114,138	114,138
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,097%	18,667%	-0,711%	3,090%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.10.2025 AU 31.12.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituables au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12 /2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			274 757	442 330	63,934%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	14 211	40 051	5,789%
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	609	2 797	7 850	1,135%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 800	21 023	36 018	5,206%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 488	4,840%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	37 204	5,377%
TN0007610017	SAH LILAS	3 650	32 689	50 385	7,283%
TN0007740012	SAM	1 600	4 451	7 469	1,080%
TNL PW5AW8TJ4	SAM DA 2025-8/85	1 600	419	640	0,093%
TN0001100254	SFBT	3 320	44 178	41 563	6,007%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	16 093	2,326%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	46 916	6,781%
TN0006060016	STAR	431	10 873	27 490	3,973%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 272	0,473%
TN0007270010	TPR	5 300	23 055	60 929	8,807%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	500	14 275	16 403	2,371%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	16 559	2,393%
AC1-B Emprunts d'Etat			45 365	47 881	6,921%
	BTA 11 MARS 2026 6.3%	46	45 365	47 881	6,921%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	26 697	3,859%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	26 697	3,859%
Total portefeuille titres			345 250	516 908	74,714%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2025, à **464,367 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **619,364 dinars** du 01/10/2025 au 31.12.2025 contre **799,518 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	35,000	18 281,850	0,000	17 888,740
Revenus des Emprunts d'Etats	584,364	2 593,291	799,518	3 502,616
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	619,364	20 875,141	799,518	21 391,356

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **170 470,877 dinars**, contre un solde **171 518,639 dinars** au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	109 454,871	109 433,123
Dépôt à terme	61 016,006	62 085,516
Total	170 470,877	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **109 454,871 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	BTCT 52 SEMAINES 17032026	8,99	113	113 000,000	109 454,871	15,821%
	Total			113 000,000	109 454,871	15,821%

AC2-A-2 Dépôt à vue :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **61 016,009 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Σ Intérêt couru Brut	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
CAT BAM-O BIAT_O, 8.5000, 02/10/2025	8,49%	1270,0109	60 000,000	61 016,009	8,819%
Total		1 270,011	60 000,000	61 016,009	8,819%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **18 121,276 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent **2 984,276 dinars** du 01/10/2025 au 31.12.2025 contre **3 080,062 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2025 se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 957,089	7 554,303	1 956,140	7 481,692
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	1 027,187	4 192,822	1 123,922	4 004,517
TOTAL	2 984,276	11 747,125	3 080,062	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **3 633,573 dinars**, contre **3 265,713 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	3 431,707	13 514,453	3 084,280	11 945,430
Rémunération du dépositaire	201,866	794,980	181,433	702,680
Total	3 633,573	14 309,433	3 265,713	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation des placements s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **4 373,978 dinars**, contre **15 892,041 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, et se détaillant ainsi :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	169,604	667,873	152,365	590,280
Impôts et Taxes	19,186	90,670	9,717	75,124
Rémunération du CAC	1 134,139	7 618,366	1 430,267	4 085,416
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 500,000	6 000,000
Publicité et Publications	808,472	3 181,603	5 145,009	8 865,185
Charges Diverses	742,577	2 870,051	7 654,683	9 910,179
Total	4 373,978	20 428,563	15 892,041	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.12.2025 un solde de **8 287,193 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 31.12.2025	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	8 287,193	16,429
Total	8 287,193	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **21 933,121 Dinars** contre **17 958,970 Dinars** au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	1 252,309	1 069,370
PA2	Autres créateurs divers	20 680,812	16 889,600
TOTAL		21 933,121	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2025 à **1 252,309 dinars** contre **1 069,370 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

OPEARTEUR CREDITEUR	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
Gestionnaire	1 182,735	1 009,959
Dépositaire	69,574	59,411
Total	1 252,309	1 069,370

PA2 : Les autres créateurs divers s'élèvent au 31.12.2025 à **20 680,812 dinars** contre **16 889,600 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Autres créateurs divers	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
Etat, impôts et taxes	127,063	102,148
Redevance CMF	58,455	49,891
Rémunération CAC	4 330,686	841,568
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Divers publication	7 597,366	5 880,545
Autres créateurs divers	2 567,242	4 015,448
Total	20 680,812	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025

Montant :	513 500
Nombre de titres :	5 135
Nombre d'actionnaires :	20
 Souscriptions réalisées :	
Montant :	1 632 600
Nombre de titres émis :	16 326
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0
 Rachats effectués :	
Montant :	1 635 300
Nombre de titres rachetés :	16 353
Nombre d'actionnaires sortants :	0
 Capital au : 31/12/2025	
Montant :	692 869
.	Montant en nominal
.	510 800
.	Sommes non Capitalisables (1)
.	204 483
.	Sommes capitalisées (2)
.	-22 414
.	Nombres de titres
.	5 108
.	Nombre d'actionnaires
	20

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **204 483,087 Dinars** au 31.12.2025 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	112 251,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	116 919,571
+/- values réalisées sur cession de titres.	-4 465,449
+/- Frais de négociation de titres	-203,094
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-2 828,098
Aux émissions	72 664,797
Aux rachats	-75 492,895
Total sommes non capitalisables	204 483,087

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2025 à **-22 414,642 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079,217
Sommes capitalisées de l'exercice	-8 378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	44,055
-Aux émissions	-26 607,485
-Aux rachats	26 651,540
Total des sommes capitalisées	-22 413,859

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2025 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	2 115,730
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 101,055
Sommes Capitalisables	1 014,675

5. AUTRES INFORMATIONS:

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
• Revenus des placements	6,387	6,403
• Charges de gestion des placements	-2,801	-2,463
• Revenus net des placements	3,585	3,940
• Autres charges d'exploitation	-3,999	-5,750
• Résultat d'exploitation	-0,414	-1,810
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,216	0,179
Sommes capitalisables de la période	-0,199	-1,632
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,216	-0,179
• Variation des +/- values potentielles/titres	22,890	5,732
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,874	-0,317
• Frais de négociation de titres	-0,040	-0,012
Résultat net de la période	21,561	3,592

5-2 Ratio de gestion des placements :

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2025	31.12.2024
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,152%	2,153%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	3,072%	5,026%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	-0,153%	-1,582%
Actif net moyen	665 085,988	587 507,153

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.